



Challenge U11

*Vous avez été désigné par la Commission jeunes et Technique pour accueillir un centre du
2^{ème} Tour du Challenge Départemental et 1^{er} Tour du Challenge Educateurs qui se déroulera
le SAMEDI 24 NOVEMBRE 2018 début 14h*

*Vous trouverez ci-joint la répartition des équipes, le règlement du 2^{ème} tour, ainsi que tous les documents liés à
l'organisation des rencontres et qui seront à retourner au District après la date du 2^{ème} tour :*

Tableau des rencontres - Fiche bilan - Feuilles d'effectif



Dossier club d'accueil





2^{ème} TOUR DU CHALLENGE DEPARTEMENTAL ET **1^{er} TOUR DU CHALLENGE EDUCATEURS U.11**

SAMEDI 24 NOVEMBRE 2018

Le début du rassemblement est fixé à 14 h 00.



REGLEMENT

Art 1 : Toutes les équipes ont été réparties par la section du Foot des U.11 en poules de 3 ou 4 équipes selon le challenge. Dans chaque poule, formule « championnat » ; toutes les équipes doivent se rencontrer.

Art 2 : **Pas plus de 2 joueurs ayant effectué le tour précédent avec l'équipe supérieure ne peuvent jouer avec l'équipe inférieure. Dans le cas inverse, l'équipe pourra être disqualifiée.**

Art 3 : Durée des matchs : 1 x 16 minutes pour les poules de 4
1 x 25 minutes pour les poules de 3

Art 4 : Attribution des points : Victoire : 4 points - Défaite : 1 point - Match Nul : 2 points.

Art 5 : En cas d'égalité à la fin des matchs de poules, c'est l'épreuve de jonglerie qui départagera les équipes (addition des 8 meilleurs qui ont réalisé le meilleur total « pied fort » + « pied faible »).

Art 6 : **EPREUVE DE JONGLERIE**

Toutes les équipes doivent effectuer une épreuve de jonglerie avant le début des rencontres :

Challenge Départemental : effectuer 40 jonglages « pied fort » et 20 jonglages « pied faible ».

Challenge des Educateurs : effectuer 30 jonglages « pied fort » et 10 jonglages « pied faible ».

- Départ du ballon au pied pour le Challenge Départemental, départ autorisé à la main pour les jonglages « pied faible » du Challenge des Educateurs.
- 2 essais par joueur - les surfaces de rattrapages sont autorisées mais non comptabilisées.

« Toute équipe n'effectuant pas l'épreuve de jonglerie sera automatiquement éliminée de toute compétition. »

Art 7 : **Qualification**

Challenge Départemental : les 1ers de chaque poule (soit 24 équipes) ainsi que les 8 meilleurs 2nd aux jongleries soit 32 équipes seront qualifiés pour le 3^{ème} tour du Challenge Départemental U.11. Les autres équipes seront éliminées.

Challenge des Educateurs : les premiers de chaque poule (soit 10 équipes) ainsi que les 6 meilleurs 2nd aux jongleries seront qualifiés pour le 2^{ème} tour du Challenge des Educateurs U.11. Les autres équipes seront reversées dans le Challenge des Espoirs U.11.

Art 8 : Le règlement est celui du Foot à 8. Tout litige non prévu par le règlement sera examiné par la Commission Jeunes et Technique. Toute équipe absente sera disqualifiée et ne pourra participer au 3^{ème} tour qui se déroulera le samedi 9 Mars 2019.

Art 9 : En cas d'arrêté municipal ou de terrains impraticables pour le club recevant, obligation de prévenir Guillaume GIUNTINI qui se chargera de trouver un autre terrain d'accueil. Dans l'impossibilité de trouver un terrain de repli, les rencontres seront reportées à une date ultérieure.

**La commission Jeunes et
Technique du District**